

ALLAH EST-IL MISOGYNE ?

Jan GOES*

1. Introduction

Nous avons tous – ou presque tous – une certaine image de l'islam et de la femme de l'islam, une image qu'on peut réduire d'une façon caricaturale aux mots "Mahomet, Coran, Ayatollah", et pour ce qui concerne les femmes : "polygamie, voile, dot, excision", en d'autres mots : oppression de la femme. Dans certaines œuvres, on décrit encore le prophète comme un homme libidineux, d'une jalousie extrême.

Tous – ou presque tous – nous avons essuyé une larme lorsqu'à la fin du film *Not without my daughter* (*Jamais sans ma fille*), Betty Mahmoudy voit enfin le drapeau américain d'une ambassade tout aussi américaine. Dans la foulée de *Jamais sans ma fille*, un certain nombre de livres ont paru, tels que *Vendues!* de Zana Muhsen, avec comme sous-titre : "Vendues comme esclaves par leur père" [sous-titre traduit du néerlandais] et encore *Fuir l'Iran* [titre traduit du néerlandais] de Suzan Azadi, avec sur la quatrième de couverture : "*Fuir l'Iran* raconte l'histoire véridique/Véridique, et choquante d'une jeune femme iranienne qui se bat pour sa vie et pour celle de son fils et tente d'échapper aux griffes des Ayatollahs" (ns soul. – J.G.)

Est-ce que j'ai quelque chose contre ces livres ? Pas du tout, et ils racontent sans doute la vérité. Ce qui me dérange, c'est que ces livres se trouvent dans presque tous les catalogues des clubs de lecture, tandis que des livres sérieux, bien documentés et plus objectifs se vendent à l'état neuf, pour un rien, dans les magasins de seconde main. De plus, les livres cités ont l'habitude de blâmer "l'islam" pour tous les maux possibles et imaginables. Ils fonctionnent comme une sorte de confirmation de l'image que nous avons de l'islam, et nous confirment dans notre rôle de gens

civilisés, démocratiques, membres de la civilisation judéo-chrétienne.

Dans cette contribution j'ai l'intention de nuancer un peu cette image : d'abord, je m'arrêterai effectivement sur les nouvelles inquiétantes qui nous parviennent de pays tels que l'Afghanistan, l'Iraq, l'Iran, le Pakistan, l'Arabie Saoudite, etc. Mais, par après, je voudrais approfondir des questions telles que : "Est-ce qu'on retrouve tout cela dans le Coran ? En d'autres mots, *Allah*, Dieu, qui a révélé ce livre, est-il vraiment si misogyne ? Et, si ce n'est pas le cas, à quoi peut-on imputer ce comportement anti-féminin ? Est-ce que l'on peut identifier ceci avec l'islam ? Où trouvons-nous la confirmation de la misogynie, et, finalement, est-ce qu'il y a de l'espoir dans ces jours sombres ? Nous commencerons donc avec les injustices attestées, une injustice qui refait surface dans nombre de pays musulmans, si jamais elle avait disparu.

2. Quelques exemples d'injustice

En Afghanistan, les *Taliban* obligent les femmes à porter des vêtements islamiques (la *burqa*) et les punitions corporelles sont à nouveau appliquées. Les femmes ne reçoivent plus d'enseignement. Les hommes, eux aussi, doivent se vêtir d'une façon islamique (barbe obligatoire), mais ceci a moins d'influence sur leur vie : ils peuvent encore sortir de la maison, eux... Les femmes qui restent chez elles reçoivent le salaire qu'elles avaient avant.

L'argent est une arme que certains extrémistes du vingtième siècle utilisent adroitement dans un contexte de paupérisation des villes, de déstabilisation de la société : les organisations de secours islamiste sont très actives dans les camps de réfugiés palestiniens, en

* Maître de conférences, Centre pour l'étude de l'Islam en Europe, Université de Gand, Belgique

Jordanie et à Gaza. Ces groupements essaient d'obliger les femmes à porter le voile en dotant les hommes d'un subside mensuel par femme volée dans leur famille. Hanan Ashrawi, voix féminine de l'OLP, craint que l'Autorité palestinienne ne renvoie les femmes à la cuisine, comme cela s'est produit en Algérie après la Guerre d'indépendance.

Au Koweït, tout le monde est égal devant la loi, tout le monde, sauf les femmes. Une organisation de charité islamique y promet de l'argent aux hommes, s'ils prennent plusieurs épouses, ceci dans le but de réduire le nombre de femmes non mariées. On y essaie également de réduire la liberté relative que les femmes ont acquise après la deuxième guerre du Golfe (une liberté que les femmes de chez nous avaient acquise, elles aussi, après la Seconde Guerre Mondiale).

En Iran, on fait habilement appel à la virilité de l'homme ; un écriteau dans un magasin signale : "Manque de *hidjab*¹ signifie manque de virilité chez l'homme". Khomeïny a diminué l'âge nubile des filles de dix-huit à treize ans. Aïcha, la femme favorite du prophète, n'avait effectivement que neuf ans, lorsqu'il l'épousa, mais il ne la connut pas, au sens biblique du terme. Aujourd'hui, cette autorisation au mariage est prise littéralement, de sorte qu'un grand nombre de femmes-enfants meurent, suite à des blessures et des infections.

En Irak, Saddam Hussein a déclaré en 1990 que les hommes avaient l'autorisation de tuer leur femme s'ils les soupçonnaient de mauvaise conduite.

Le Pakistan compte 936 femmes sur 1000 hommes, tandis que la moyenne mondiale est de 1110 femmes sur 1000 hommes. La cause de ce phénomène est la mauvaise santé des femmes, due à la discrimination dont elles sont victimes, dès leur naissance. Un bébé de sexe masculin est allaité pendant deux ans, comme le Coran le prescrit *pour les deux sexes*. Une petite fille recevra beaucoup plus tôt du lait en poudre, souvent trop dilué. Les filles et les femmes mangent après les hommes. Les femmes violées sont punies pour mauvaise conduite : elles n'auraient pas dû sortir et aguicher les hommes. Benazir Bhoutto n'a rien fait pour les femmes, ce qui n'est pas si étonnant, comme on le verra plus tard.

Il n'y a pas si longtemps, un titre du *International Herald Tribune* mentionnait (26 août 1996) : *Circumcision Death Of a Girl Stirs Cairo*. L'opération

¹ Hidjab : à l'origine "voile, rideau, séparation". Actuellement : foulard, blanc en général, qui passe en dessous du menton et qui couvre les cheveux, mais laisse le visage à découvert. Devenu populaire (mais considéré avec méfiance en Occident) depuis la révolution iranienne.

avait cependant été faite dans un hôpital, ce qui n'est généralement pas le cas. L'excision des femmes, on ne saurait assez le répéter, n'est cependant pas du tout islamique !

En 1990, le président Rafsanjani (Iran), a déclaré que les mariages temporaires (*mut'a* ou mariage "de plaisir") ne sont pas contre l'islam : ce type de mariage dure aussi longtemps que les parties le souhaitent, et sont automatiquement nuls après la période concernée. C'est un type de mariage que l'on ne trouve que dans l'islam chi'ite (10% environ des musulmans). Pour ce type de mariage, l'autorisation de la femme est requise. En général, les femmes n'ont cependant pas grand chose à dire dans le choix de leur mari – ce qui va également à l'encontre des préceptes du Coran – et dans certains pays, leur vie est en danger si elles refusent. La virginité et l'honneur sont toujours très prisés : l'honneur de la famille commande encore des assassinats sur les non-vierges, souvent perpétrés par les frères de la jeune fille ; ces dernières années, ces crimes sont de nouveau passés sous silence. Dans beaucoup de cas, l'époux dirige complètement la vie de son épouse ; souvent, elle ne peut partir en voyage, ni obtenir de visa sans le consentement écrit de son conjoint.

Ce que nous avons souligné, c'est une discrimination très réelle de la femme. Mais, est-ce que l'on retrouve ceci dans le Coran ? Et le prophète a-t-il vraiment voulu cela ?

3. Le Prophète

Nous ne savons que peu de choses de la période qui précède le prophète, la *Djāhilia*. On suppose que l'Arabie d'avant l'islam était une société où les femmes n'étaient pas beaucoup qu'une marchandise, et où des filles nouveau-nées étaient parfois enterrées vivantes². La femme n'était pas une personne de droit : elle ne pouvait pas hériter, mais pouvait être héritée.

Malgré cela, on retrouve également des traces d'une société matrilineaire : chez les Humūm, en Arabie du Sud, la femme peut avoir des enfants en dehors du mariage, et ceux-ci portent son nom. L'adultère n'est pas nécessairement puni.

Il y aurait eu une certaine liberté sexuelle pendant la *Djāhiliya* : un homme pouvait accorder sa femme à un

² Selon Lucas Catherine, ceci n'est pas vraiment correct : Azer Taheri (*The Rise of Islam : What did happen to women ?*) "montre que l'infanticide des filles n'était pas aussi répandu qu'on ne le raconte actuellement, et qu'on éliminait également des bébés masculins, ceci dans des périodes de grande sécheresse et de famine" (Lucas Catherine, 1997 : 98).

homme plus fort, ou plus célèbre, pour avoir des enfants plus forts ou plus considérés. Une femme sans enfants pouvait s'adresser à un autre homme... La matrilinearité ne signifie pas nécessairement qu'une femme dispose de pouvoir économique : même dans une société matrilineaire, les frères peuvent avoir l'autorité sur leurs sœurs et les enfants de leurs sœurs. Il se pouvait qu'une femme ait un pouvoir effectif : tel était le cas de Khadidja, la première femme du prophète : elle était une riche citadaine, chez qui le prophète est entré en service. Ce fut elle qui le demanda en mariage.

En général, on décrit le prophète comme un homme doux, qui s'entendait très bien avec ses femmes. Il leur accorda également un rôle politique important. Aussi longtemps que Khadidja vivait, il se tint à une vie monogame rigoureuse. Après, il épousa effectivement plusieurs femmes, mais c'étaient dans la plupart des cas des veuves, qui auraient été délaissées sans cette possibilité de mariage. Il est certain qu'il a voulu améliorer la situation de la femme par rapport à la *Djāhiliya*. On trouve des prescriptions dans ce sens dans le Coran³ :

³⁰ *Dis aux croyants :*

*de baisser leurs regards,
d'être chastes.*

Ce sera plus pur pour eux.

- *Dieu est bien informé de ce qu'ils font -*

³¹ *Dis aux croyants :*

*de baisser leurs regards,
d'être chastes*

*de ne montrer que l'extérieur de leurs atours,
de rabattre leurs voiles sur leurs poitrines*

de ne montrer leurs atours qu'à leurs époux,

(...)

(Sourate 24, versets 30-31)

Les directives concernant la chasteté s'appliquent aux deux sexes. Ce que sont exactement "leurs voiles" n'est pas du tout clair. Certaines traductions, entre autres la dernière traduction en néerlandais, traduisent *de ne montrer que l'extérieur de leurs atours, par qu'elles ne montrent pas leurs atours, sauf ce qui est normalement visible*. Cette façon de voir les choses (il s'agit évidemment de traductions, mais ces versets ne sont pas très clairs) signifierait que l'interprétation du texte pourrait se faire en fonction des us et coutumes en vigueur. (Certains imams l'interprètent effectivement ainsi, cf. *infra*). Le fait de voile le visage est en fait une nouveauté en islam, pour laquelle il n'existe pas de vrai fondement dans le texte coranique.

³ Nous utilisons la traduction de D. Masson, Gallimard, 1967, Bibliothèque de la Pléiade.

Le prophète demanda aux femmes musulmanes de se vêtir différemment, pour ne pas être importunées, mais il n'en demanda pas plus : "Ô prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants de se couvrir de leurs voiles : c'est pour elles le meilleur moyen de se faire connaître et de ne pas être offensées (...)" (Sourate 33, verset 59). L'impudicité est traitée dans la sourate 4 (verset 15) : "Appelez quatre témoins que vous choisirez, contre celles de vos femmes qui ont commis une action infâme. S'ils témoignent : enfermez les coupables, jusqu'à leur mort, dans des maisons, à moins que Dieu ne leur offre un moyen de salut." En d'autres mots, il est très difficile d'accuser quelqu'un d'adultère : il faudrait presque que quatre personnes se trouvent autour du lit. De plus, on n'exige pas de peine de mort, mais bien une sorte de réclusion à la maison. Aussi bien pour la femme infidèle, que pour le mari infidèle, on exige une peine de coups de fouets, pas de lapidation, pas de peine de mort⁴.

La Polygamie reste possible, mais l'homme doit être en mesure de traiter ses femmes de façon égale. En principe, ceci devra abolir la polygamie, mais, ceci n'est évidemment pas le cas ; en principe, la femme devrait donner son accord au second mariage de son mari. A l'origine, le prophète a voulu éviter que des veuves et des orphelines restent sans protection : les versets qui parlent de la polygamie ont été révélés immédiatement après une grande bataille, dans laquelle beaucoup d'hommes musulmans avaient été tués. Leurs veuves auraient été délaissées, si les hommes encore en vie n'avaient pas pris de nouvelles femmes. Il est assez évident que l'homme en fait ce qu'il veut, de ces versets, et qu'il préfère une jeune fille à une veuve de guerre (le mariage avec une veuve de guerre a été remis à l'honneur dans l'Iran d'après la première guerre du golfe).

Un élément très important est que la femme peut hériter et avoir des propriétés : elle garde la dot que son mari lui a apportée - ce qui devrait en principe décourager l'homme désireux de répudier sa femme - et, quel que soit son avoir, l'homme doit toujours entretenir sa femme. Le fait que la femme n'hérite que la moitié d'une part d'homme peut être expliqué par le fait

⁴ La sourate XXIV-2 demande 100 coups de fouet pour celui qui commet l'adultère, ce qui exclut la peine de mort. Le *hadith* (la tradition) et les différentes écoles juridiques qui en découlent prévoient bien la peine de mort par lapidation. La loi juive prévoit explicitement la peine de mort dans l'Ancien Testament (Lév., 20, 10 ; Deut. 22, 22-24 (lapidation), Ez. 16, 37-41). Cf. aussi Henri de Wael (1989 : 54, note 9) : "(...) une règle tenue pour aussi capitale que la lapidation à mort des adultères ne figure nulle part dans le Coran".

qu'elle doit être entretenue. L'homme n'a aucun droit sur l'argent de sa femme, à moins qu'elle ne décide volontairement de le mettre à sa disposition.

A cela s'oppose cependant le verset suivant, qui affirme l'autorité de l'homme sur la femme :

Les hommes ont autorité sur les femmes, en vertu de la préférence que Dieu leur a accordée sur elles, et à cause des dépenses qu'ils font pour assurer leur entretien. Les femmes vertueuses sont pieuses : elles préservent dans le secret ce que Dieu préserve. Admonestez celles dont vous craignez l'infidélité ; reléguez-les dans des chambres à part et frappez-les. Mais ne leur cherchez plus querelle, si elles vous obéissent. – Dieu est élevé et grand. – (Sourate 4, verset 34)

La femme doit donc obéissance et soumission à l'homme, ce qui peut évidemment aller très loin (dans l'esprit des hommes, s'entend). Ce type d'idées concernant l'infériorité de la femme se trouve dans tous les livres sacrés de toutes les religions révélées.

Contrairement au christianisme tardif (à partir de saint Augustin) cependant, l'islam ne connaît pas d'interprétation sexuelle du péché originel. Le prophète considère le mariage comme la moitié de la foi, et il croit que les sexes se complètent dans le mariage, et qu'il est licite de chercher le plaisir dans l'union (chamelle). Le paradis est décrit comme un lieu ... paradisiaque où les hommes trouvent certainement ce qu'ils désirent en la personne des *Houris*, femmes éternellement vierges et jeunes ; on ne dit malheureusement pas grand chose sur le destin de la femme au paradis⁵... De cela on peut déduire qu'homme et femme ne sont quand même pas si égaux, et que la dernière est un peu vue comme un objet sexuel même par le prophète⁶. L'islam ne s'attaque pas à la sexualité, comme le fait le christianisme tardif, mais on s'attaque quand même à la femme : un homme peut facilement répudier sa femme, le contraire n'est pas vraiment facile⁷.

⁵ Les descriptions coraniques du paradis ont renforcé les adversaires chrétiens du Moyen Age dans leur idée que l'islam a été fondé par un prophète lubrique et impie.

⁶ Cf. sourate 2, verset 223 : "Vos femmes sont pour vous un champ de labour : allez à votre champ, comme vous le voudrez." Le commentaire de l'édition de la Pléiade ajoute cependant : "Plusieurs traditions assimilent la femme à un champ de labour..." (D. Masson) Le verset en question serait la réponse du Prophète à la question de savoir si certaines positions étaient licites ou non.

⁷ D'après C. Cornille, ceci valait également pour la femme à l'intérieur de la tradition juive.

Nous pouvons cependant conclure que, même si les choses sont loin d'être parfaites, le statut de la femme s'est amélioré par rapport à celui qu'elle avait lors de la *Djāhiliya* : l'islam est la première religion qui stipule formellement les droits de la femme et qui cherche des manières de les sauvegarder.

Après la mort du prophète, la femme reste encore pendant un court laps de temps un actant important de la société musulmane. En particulier sa femme préférée, Aïcha, par le lien privilégié qu'elle avait avec le Prophète, fut souvent invitée à lire ou à expliquer des versets du Coran ou de la tradition. Il n'y a cependant pas que son nom qui apparaît dans les chroniques qui relatent le début de la période califale. Nous rencontrons des noms de femmes sur les champs de bataille, parmi les tribus apostasiées (Selma, fille de Malik de la tribu des *beni Ghatafan*, tuée par Khalid ibn al-Walid ; la prophétesse *Sadjah*), et parmi les croyants, nous trouvons Oum Hakim, épouse d'Ikrima, qui s'illustre à Yarmouk ensemble avec d'autres femmes de la tribu des *Quraïch*.

Safya, fille de Oum Salama, sera une grande juriste. Fatima, fille du prophète, s'opposera au second mariage de son époux, Ali, et plus tard, elle s'opposera à Abou Bakr, parce que ce dernier veut la déshériter en fonction du *hadīth* : "Nous les prophètes, on n'hérite pas de nous ! Ce qui nous est donné nous est donné en don !" Elle ne sera pas la dernière femme à se voir refuser son droit d'héritage⁸.

Les femmes ne sont pas restées à l'écart du soufisme : Ibn al-Jawzī (m. en 597/1200) dénombre plus de deux cents femmes soufies, dont l'écrasante majorité appartient au trois premiers siècles de l'hégire, et plus particulièrement au deuxième siècle. Al-Munāwī (952/1545 – 1031/1621) mentionne trente-cinq femmes soufies, dont vingt-huit appartiennent au II^e siècle de l'hégire, quatre au IV^e, une au V^e et deux au VIII^e. La plus célèbre était *Rabī'a al-Adawīya* (vers 95/713 – vers 185/801). Sa vie sera décrite par Faridduddīn 'Attar (*Le mémorial des Saints*).

La diminution du nombre de soufies mentionnées au fil des siècles illustre un fait : le rôle de la femme fut cependant rapidement limité, pour ne pas dire occulté. Tout d'abord, les femmes, y compris les *Mères des Croyants*, furent exclues de la réunion qui devait élire le successeur du prophète. Le deuxième calife, Omar, était un misogynne réputé, et le quatrième, 'Ali, qui avait été rudement attaqué par Aïcha, lui reprocha de s'être mêlée de la vie publique. Aïcha se retira de la vie

⁸ Cf. Djebbar (1991 : 85), et *First Encyclopaedia of Islam*, sv. Fatima.

publique. Depuis lors, on voit de moins en moins de femmes à l'avant plan politique...

Comment cela se fait-il que les préceptes coraniques ont été si mal traduits vers la pratique ? Pour évaluer cela, il nous faut élargir notre point de vue vers le monde méditerranéen. Dans *Le Harem et les cousins* (1966), Germaine Tillion pose que l'islam était si révolutionnaire, que la société anté-islamique était destinée à subir des changements radicaux. La structure de cette société était la même que celle que l'on retrouvait tout autour du bassin méditerranéen, l'Ancien Monde donc : la France méridionale, l'Italie, la Grèce, la Mésopotamie, l'Afrique du Nord. Quelle était la structure de cette société, et quels mécanismes de défense a-t-elle mis en œuvre contre l'Islam ?

4. La déstabilisation de la société anté-islamique

" (...) dans cette partie du monde, la culture pèse plus lourd que la foi"
(Paroles d'une jeune femme, au sujet des Emirats, citée par Goodwin, 1995 :136)

Dans le monde méditerranéen, berceau de la civilisation telle que nous la connaissons, on choisit, à la fin de l'ère néolithique, et ceci contrairement à la majeure partie du monde, pour une structure familiale *endogame*. Dans une structure familiale *exogame* on doit chercher son partenaire ailleurs que dans son propre clan ou sa propre tribu. L'échange de femmes peut alors également avoir lieu pour sceller des alliances.

Dans une structure endogame, le pouvoir du clan ou de la tribu est beaucoup plus important que tout le reste. Le clan ne cherche que peu de contacts ou d'alliances avec les autres clans, mais cherche à rester seul, et de descendance pure. La société endogame est obsédée par l'accroissement : accroissement du pouvoir économique, accroissement du territoire, accroissement démographique. Les femmes, en tant que reproductrices, jouent un rôle crucial dans ce système : la polygamie peut être mise en relation avec ce désir effréné d'expansion démographique.

Cette endogamie est en relation avec les inventions cruciales qui eurent lieu dans ce territoire ancien : l'agriculture, et la domestication des animaux. Nous parlons bien ici de notre civilisation : juive, chrétienne et musulmane : aussi bien au Nord, qu'au Sud du bassin méditerranéen, le mariage entre le cousin et la cousine est vu comme le meilleur mariage possible. Dans une société agricole, cela va de soi : de cette

façon, la terre reste dans la famille. Chez des nomades, il y a un autre argument de taille : ainsi, le troupeau reste intact.

On a évidemment intérêt à refuser que la femme reçoive une part d'héritage, ne puisse disposer d'argent ou de propriétés : cela évite le morcellement du patrimoine. En effet, si par hasard elle épousait quelqu'un d'en dehors du clan, celui ferait disparaître le patrimoine vers un autre clan⁹.

Survint l'islam : pour cette religion, la femme peut hériter, et elle peut conserver sa dot. Tillion écrit dans ce contexte : "Tout se passe, d'ailleurs, comme si le législateur coranique avait utilisé l'héritage dans les deux lignes pour pulvériser délibérément le système tribal, - et par conséquent égaliser, moderniser, révolutionner, démocratiser la société arabe." (1966 : 28). On a donc intérêt à brider les femmes. Mais comment réaliser cela, en dépit des préceptes coraniques ?

Tout d'abord, en faisant coïncider la noblesse avec l'endogamie : plus le clan est endogame, plus il est noble. Ceci va de pair avec la claustration des femmes et le port du voile, d'abord dans les centres urbains. C'est là, en effet qu'elle court le plus de risques de rencontrer d'autres hommes, étrangers au clan. En la voilant, en la gardant à la maison, on essaye, contre vents et marées, de la garder pour un cousin hypothétique. On peut donc, éventuellement, lui accorder le droit d'hériter (on préfère ne pas le faire), mais en échange de ce pouvoir économique, elle est voilée, enfermée, et préservée pour les garçons de la famille¹⁰. Le système du voile et de la claustration est d'autant plus facile à adopter qu'il existait déjà avant l'islam. On interprète donc le Coran, et on y obéit avec empressement, mais seulement sur ce plan-là.

Un phénomène annexe de ce sentiment de noblesse endogame et de ce désir de garder intact le patrimoine, est l'importance exagérée que l'on attache à la virginité. Lorsqu'une jeune mariée n'était pas vierge, elle est renvoyée à sa famille dans le meilleur des cas, dans le pire des cas, cette dernière la tue. Cette coutume existait également en Grèce, jusqu'à il y a peu de temps. Le

⁹ Signalons cependant que dans l'Égypte helléniste, la femme pouvait hériter.

¹⁰ On retrouve ici dans la législation romaine : chez les Romains, la femme pouvait hériter, mais, comme elle était considérée comme une éternelle mineure d'âge, et qu'elle se trouvait sous un tuteur, elle ne pouvait pas en faire grand-chose. A partir du premier siècle après J. Christ, ce système de tutorat fut abandonné (Cf. Arjava, 1996). Chez les Grecs, cependant, la femme n'avait aucun droit.

culte de la virginité, et la punition sévère de toute infraction, ne sont en d'autres mots pas un privilège musulman. Le christianisme est pour le moins aussi 'pieux' sur ce plan : le culte de la vierge Marie en est un des exemples les plus frappants¹¹.

Les femmes impudiques blessent l'honneur et la noblesse de tout le clan. La société dans sa totalité exige la vengeance, car elle est menacée dans ses fondements par de telles pratiques ; la pression sociale est donc gigantesque. Ce n'est pas nécessairement le (futur) époux qui accomplit cette vengeance, mais souvent le frère (aîné) ou le père de la jeune femme. Si la famille ne réagit pas, la société le fait : la lapidation est indiquée, car ainsi, la responsabilité est partagée par tous. Ce type de punition existait aussi en l'Europe chrétienne¹².

La vengeance, exercée par la famille déshonorée n'est donc pas du tout un privilège du monde musulman : elle existe encore en Sicile, et jusqu'à une époque récente en Grèce¹³. Très souvent, la législation ne prévoyait qu'une sanction assez légère pour la vengeance de l'honneur familial (trois ans de prison ferme dans l'Italie des années soixante). Ceci n'a donc rien avoir avec un hypothétique fanatisme musulman, mais constitue au contraire un phénomène purement méditerranéen.

C'est surtout le frère aîné qui doit veiller à l'honneur et la chasteté de sa sœur. Tillon écrit :

*Un petit mâle de sept ans est ainsi déjà dressé à servir de chaperon à une ravissante adolescente dont il sait très exactement à quel genre de péril elle est exposée. Or, ce risque est présenté à l'enfant comme une cause de honte effroyable, qui doit précipiter dans l'abjection de la totalité d'une famille pleine d'orgueil, éclaboussant même les glorieux ancêtres dans leurs tombeaux, et il est lui, moutard mal mouché, personnellement comptable vis-à-vis des siens du petit capital fort intime de la belle jeune fille qui est un peu sa servante, un peu sa mère, l'objet de son amour, de sa tyrannie, de sa jalousie...
Bref : sa sœur. (1966 : 112)*

Une de mes amies marocaines m'a raconté que ses parents l'autorisaient à sortir dans la rue, à condition

¹¹ De même que le culte du célibat, que l'on ne retrouve pas en islam.

¹² Pour la tradition juive, cf. Deut. 22, 20-21.

¹³ Un portrait saisissant de la Grèce de la fin du siècle précédent, et de la première moitié de ce siècle, nous est offert par les romans de N. Kazantzaki (*Alexis Zorba ; La liberté ou la mort*).

que son petit frère de six ans puisse l'accompagner. Ceci conduit évidemment facilement à la tyrannie masculine.

Le paysan, lui surtout, préfère finir en enfer plutôt que de respecter les préceptes du Coran : à la campagne, les jeunes filles sont quasi systématiquement exclues de l'héritage. On essaye d'amadouer Allah en le désignant comme dernier héritier, au cas où il n'y aurait plus de garçons... Cette pratique est moins fréquente chez les bédouins : c'est en pratique l'homme qui garde la totalité du troupeau, car même si une partie de celui-ci appartient à sa femme, c'est lui, en fin de compte, qui la protège.

C'est surtout à la campagne que l'on trouve des mariages qui sont en principe interdits par le Coran, l'Eglise, ou le Talmud : par exemple entre un oncle et sa nièce. L'Eglise (orthodoxe) accorde facilement une dispense, et le rabbin et l'imam ferment l'œil. Dans ce contexte, un vieux marocain déclara : "Les gens aiment épouse la fille de leur oncle paternel, comme ils aiment manger de la viande de leur élevage." (Tillon, 1966 : 63). En fait, les femmes, tout comme les champs et le bétail, font partie du patrimoine... Tillon conclut : "Au Maghreb, les 'faits' de civilisation les plus notoirement islamiques (donc importés à une date historique), se trouvent cependant déjà implantés mille ans avant la prédication du Coran. (1966 : 102) (ns soulignons). En bref, on accepte ce qui renforce la tradition, et on s'élève contre ce qui pourrait trop déstabiliser la société clanique.

Une dernière illustration du pouvoir du clan qui va à l'encontre de l'islam : au Pakistan, la famille oblige certaines filles à épouser le Coran, une cérémonie qui n'a aucun fondement à l'intérieur de l'islam. Ce type de mariage a lieu lorsqu'une famille manque de neveux qui puissent épouser les jeunes femmes de la famille. Si une jeune femme épouse un homme qui n'appartient pas à la famille, elle disparaît avec sa part d'héritage. Pour éviter ce partage, la jeune femme est obligée d'épouser le Coran pendant une cérémonie qui est identique à un mariage, mais sans marié.

Pour ce qui concerne la présidence de Bénazir Bhoutto, on pourrait l'expliquer du point de vue du clan : son statut de 'fille de' (Bhoutto) et d'élément important dans le pouvoir du clan Bhoutto est plus important que le fait qu'elle est une femme.

Une autre explication de l'oppression des femmes en dépit du Coran, se trouve dans la sexualité féminine. On trouve cette explication dans l'œuvre de Nawal as-

Sa'dawi, ou dans celle de Fatima Mernessi : pour la tradition, la femme est entièrement *harām*. Officiellement, elle est un être passif, mais, pour ce qui concerne sa sexualité, elle est active, irrésistible, dévoreuse d'hommes¹⁴, diabolique, et donc dangereuse pour la société. Nawal el-Sa'dawi écrit :

Le monde de la femme est considéré par les hommes comme un territoire qui est entouré et habité de secrets obscurs et déroutants, du mystère de la sorcellerie, des travaux de Satan. C'est un monde dans lequel l'homme ne peut entrer qu'avec la plus grande prudence, et avec une prière implorant le secours d'Allah. Lui seul peut nous donner la force et nous montrer le chemin. (L'Eve voilée, 1980 : 275-276) (Trad. du texte et du titre d'après une version néerlandaise du livre).

De plus, la femme est impure lors de la menstruation et lors de la naissance de ses enfants. Ceci est vu comme une preuve de son infériorité, non seulement en islam, religion qui attache beaucoup d'importance à la pureté rituelle lors de la prière, lors du ramadan, lors de la visite à la mosquée (cf. *infra*), mais aussi dans le christianisme et dans le judaïsme.

Dans ce contexte, on ne doit pas s'étonner de constater que c'est surtout la tradition, ou la *sunna* qui, avec le *hadīth*, les dires du prophète, met beaucoup de paroles hostiles aux femmes dans la bouche du prophète. On peut faire dire beaucoup de choses à un mort ... Le prophète lui-même aurait donné implicitement son accord en déclarant : "Si vous rencontrez un beau dicton, n'hésitez pas à le placer sous mon nom, je dois l'avoir dit ! " (Zeghidour, 1990 : 108). Ceci est, évidemment, aussi un *hadīth*. Seulement, ce qui est beau pour l'un, ne l'est pas nécessairement pour l'autre. Certains de ces "beaux *hadīths*" nous disent :

L'enfer est surtout peuplé de femmes ingrates.

Je n'ai laissé aucune cause de dispute à l'homme pire que la femme.

¹⁴ Le Moyen Age chrétien connaît le même type d'idées :

"La femme est insatiable : avec son *insatiabilis vulva* une seule femme peut épuiser tout un peuple. Et, s'exclame le poète : *Quis satisfaciet illi per coitum ? Qui nimis coeunt, incurrunt obitum* (Qui pourra la satisfaire par le coït ? Ceux qui font trop l'amour courent à leur propre perte). Il n'y a pas que le poète Walter Map qui ait exprimé l'idée de l'*insatiabilis vulva* de la femme. " (A.P. Orbán, 1985 : 132).

Si Eve n'avait pas été là, aucune femme n'aurait trompé son mari.

Omar Ibn al-Khattab dit : "Que votre opinion soit différente de celle de vos femmes, et que vous ne fassiez pas ce qu'elles demandent. De cette façon, vous serez bénis. Car, on dit : "Demandez-leur leur conseil, et faites autre chose". " Al-Bukhārī rapporte :

Les femmes demandèrent : "Ô apôtre d'Allah ! Qu'est-ce qui est moins bon dans notre intelligence et notre foi ?" Il dit : Le témoignage de deux femmes ne vaut-il pas celui d'un homme ?" Elles répondirent par l'affirmative. Il dit : "Ceci concerne ce qui est moins bon dans leur intelligence. Et, n'est-il pas qu'une femme ne peut ni prier, ni jeûner pendant la menstruation ?" Les femmes répondirent par l'affirmative. Il dit : "Voilà pour ce qui concerne leur infériorité en matière de religion". (Cornille, 1994 : 80, trad. du nld. par moi, J.G).

Le christianisme a connu une évolution parallèle : malgré le fait que Jésus était favorable aux femmes, malgré le rôle actif que les femmes ont joué dans la jeune Eglise, elles en ont bien vite été chassées, et soumises à l'homme. Paul écrit : "L'homme, lui, ne doit pas se couvrir le chef, parce qu'il est l'image et la gloire de Dieu ; quant à la femme, elle est la gloire de l'homme. ⁸L'homme, en effet, ne vient pas de la femme, mais la femme de l'homme ; ⁹et ce n'est pas l'homme qui a été créé à cause de la femme, mais la femme à cause de l'homme. ¹⁰Voilà pourquoi la femme doit avoir un signe de sujétion sur le chef, à cause des anges." (I Cor., 11, 7-10)¹⁵. Tertullien, lui, écrit : "Filles d'Eve, le jugement de Dieu continue à peser sur votre sexe. Vous restez coupables, vous êtes la porte d'entrée du Diable..." (De cultu feminarum, cit. Slavenburg, 1996 : 82, trad. du nld. - J.G.).

Dans ceci, on peut reconnaître un schéma assez général : le jeune mouvement révolutionnaire attribue au début une assez grande liberté aux femmes, et les attire en son sein. Une expansion réussie va cependant de pair avec une réaction conservatrice. La même chose s'est

¹⁵ Nous utilisons la Bible, traduction d'E. Osty, Le Seuil, 1973.

produite lorsque la société anté-islamique a été déstabilisée par l'islam, et a réagi pour se protéger.

5. Les déstabilisations du XIX^e et du XX^e siècle (colonisation et décolonisation)

Nous pouvons dire assez tranquillement que la situation a évolué favorablement, et même très favorablement, au Nord de la Méditerranée. Pourquoi le monde de l'islam n'a-t-il pas suivi ? Même si l'émancipation de la femme y est à l'ordre du jour depuis le début du siècle ?

Au vingtième siècle, la société maghrébine et levantine se retrouve dans une période d'accélération du cours de l'histoire. Mais, dans de tels cas, les systèmes de protection et de réaction peuvent se renforcer.

La situation à la campagne n'était pas forcément défavorable à la femme : elle y grandissait dans le cercle de famille, entourée de l'amour des siens, et certaine de trouver un cousin-époux. Elle ne devait pas se voiler, et lors du mariage, déménageait seulement quelques mètres plus loin, vers un ménage où elle était accueillie avec amour. Si, avant le mariage, un petit 'accident' s'était produit, on n'en parlait pas : ça restait dans le clan. Très souvent, l'homme était tenu en respect par la coalition des femmes. La polygamie était par conséquent exceptionnelle, la répudiation l'était tout autant : jamais un père n'abandonnait son enfant.

Le vingtième siècle a déstabilisé tout cela : l'exode rural, l'urbanisation – et surtout la naissance de bidonvilles appauvris – ont fait qu'une femme pouvait bien rencontrer et épouser quelqu'un qui n'était pas son cousin. La vigilance s'est donc accrue, le voile refait son apparition, non pas au centre-ville, trop influencé par l'Occident, mais surtout dans les faubourgs, où vivent les familles qui ont fui la campagne. Si elle ne veut pas attirer l'opprobre sur sa famille, et quand même participer à la vie citadine, la femme doit sortir voilée, ou pas du tout.

Son cousin, lui, se révolte plutôt, et il préfère épouser la femme de son choix. Cela signifie que sa cousine ne trouve pas d'époux, ou doit épouser un étranger. Si l'on respecte alors son droit à l'héritage, elle est devenue un "petit plaisir – grande catastrophe" (c'est ainsi qu'un grand-père chinois désignait sa petite-fille : en Chine non plus, les femmes n'ont pas la cote). Cette désignation douteuse renvoie aux investissements qu'on fait dans une petite fille dans son enfance, pour la voir disparaître après dans une autre famille, qui n'appartient plus au clan et qui cueille alors les fruits de son éducation.

Dans cette famille étrangère, elle subit le calvaire, car elle est accueillie par une belle-mère totalement

étrangère, qui lui en veut parce qu'elle prend la place d'une cousine, et qui prend sa revanche de femme soumise sur la femme étrangère de son fils. A la campagne, la femme / épouse n'est plus nécessairement une cousine, mais cela ne signifie pas plus qu'elle serait un individu plus respecté.

On peut décrire la situation comme suit : la situation de la femme est peu enviable, parce qu'on est resté à mi-chemin entre l'endogamie et l'exogamie ; les mécanismes réactionnaires en sortent renforcés. De plus, la colonisation et les guerres d'indépendance ont contribué à la déstabilisation, au Maghreb et au Moyen Orient. Dans ces guerres, comme celle qui sévit encore, de façon larvée, en Palestine, les femmes ont joué un rôle important : il suffit de penser à l'Algérie, à l'Iran. Souvent, le voile a été utilisé comme symbole de la résistance contre l'impérialisme occidental. Ainsi, il arriva que des milliers de femmes manifestaient en *tchador* à Téhéran, et que des penseurs marxistes comme Nawal el-Sa'dawi l'approuvaient : pour elle, c'était une expression d'anti-impérialisme. Que des féministes occidentales intervenaient pour protéger ces femmes en *tchador* contre cette "injustice" était à ses yeux une façon de discréditer la révolution iranienne et de servir les intérêts des Etats-Unis. Plus tard, elle a cependant revu son opinion, car il apparaît maintenant que ces femmes iraniennes sont restées prisonnières de leur vêtement.

6. La fin du tunnel ?

Mohammed Ali Jinnah, ne voulait pas seulement faire du Pakistan la patrie des musulmans, mais il voulait également en faire un Etat laïc. Il déclara : "prenez vos femmes avec vous dans votre vie comme vos camarades" et il ajouta qu'aucun précepte du Coran n'imposait leur réclusion. Il y a donc clairement un fort mouvement d'émancipation au sein de l'islam. Ce mouvement s'est mis en branle au début de ce siècle, et il a abouti à deux expressions apparemment contradictoires. Le mouvement de réforme musulman a en effet deux héritiers : ce que l'on appelle en ce moment l'*intégrisme*, l'*islamisme*, ou encore le *fondamentalisme*, et, un autre mouvement, plus tourné vers l'Occident.

Les tenants du mouvement fondamentaliste se rendent compte, eux aussi, que la femme doit pouvoir participer activement à la société. Ainsi, l'ayatollah Khomeini déclara :

"Au début de l'islam, les femmes se rendaient aux champs de bataille. Dans les guerres saintes, c'étaient les femmes qui soignaient

les blessés au front. Qui vous a dit que l'islam veut que les femmes restent à la maison ?

L'islam vise l'épanouissement de la femme et de l'homme, l'islam a sauvé les femmes de la djahiliya... Vous ne savez pas ce qu'était la femme à cette époque et ce qu'elle est devenue après la victoire de l'islam... L'islam veut que la femme, tout comme l'homme puisse faire tous les travaux importants, mais il ne faut pas qu'elle devienne ce que désire ce monsieur [le sjah]... L'islam veut sauvegarder le respect et la dignité de la femme, de façon qu'elle puisse sortir de sa condition d'objet.

Les femmes seront libres de choisir leur destin, ainsi que leur habit, en respectant quelques principes. Et l'expérience actuelle montre que de plus en plus les femmes trouvent leur liberté dans l'habit islamique." (cit. Chafiq, 1991 : 79-80).

L'élaboration de ces belles idées laisse cependant à désirer...

Chafiq appelle cette femme *la femme hezbollah* : elle est à la recherche de son identité propre à l'intérieur de l'islam, et souhaite jouer un rôle actif dans la société. La fille aînée de Khomeini, Zachra Moustafavi posa en 1992 que les hommes et les femmes avaient des droits égaux en islam, et que les femmes devaient soutenir leurs droits contre leurs hommes.

La tendance plus Occidentale s'oppose assez vigoureusement à la tradition. Ou, peut-être pas vraiment : l'islam est selon elle une religion universelle qui peut et doit s'adapter partout. Ainsi, selon le théologien Soheib Bencheikh, une femme musulmane ne devrait pas se couvrir les cheveux en France, puisque ceux-ci ne sont pas vus comme un symbole sexuel dans ce pays. Et ceci cadre dans l'interprétation de *qu'elles ne montrent pas leurs atours, sauf ce qui est normalement visible*. Mohammed Arkoun appartient, lui aussi, à cette tendance. (Voir bibliographie).

On s'appuie souvent sur un principe qui se trouve au sein de la pratique de l'islam même : l'*ijmā* ou consensus.

Ceci repose sur un *hadīth* du Prophète, qui aurait dit que sa communauté ne parviendrait pas à élaborer un consensus sur une chose erronée. Hassan II déclara à ce sujet :

(...) le Coran et les hadīths du Prophète n'ont pas tout prévu. C'est donc à l'émir des croyants en compagnie des oulémas, les théologiens, de trouver l'interprétation voulue face aux découvertes et aux évolutions nouvelles de la société, tout en faisant en sorte qu'elles ne rentrent pas en conflit avec les principes de la religion musulmane. Nous possédons des repères, une bibliographie à laquelle nous nous référons, car le Coran n'interdit pas l'interprétation d'une situation donnée et son adaptation aux exigences de la vie moderne. (ns soulignons)

Le principe est très beau, reste à l'appliquer correctement.

7. Conclusion

Dieu, ou *Allah* ne nous paraît que très peu misogyne. *Allah* ne l'est certainement pas plus *Jahweh* ; *Jésus* nous paraît un petit peu plus progressiste. Soutenir que c'est l'islam qui opprime la femme, revient à une surestimation du poids de la religion et une très grande minimisation des structures sociales et économiques d'avant l'islam, dans tout le monde méditerranéen. La sévérité à l'égard de la femme que l'on constate encore dans le Sud du bassin Méditerranéen entourait jadis tout ce bassin, et est donc d'origine non-musulmane ; c'est plutôt le conflit avec l'islam qui a agrandi la misogynie.

A nos yeux, la solution ne réside pas dans un raidissement de la religion, ni dans une augmentation des moyens de défense. Nous pensons au contraire que seul l'enseignement, l'éducation, une connaissance profonde de l'islam et un retour à la tolérance qui a caractérisé pendant si longtemps cette religion peuvent mettre fin à une situation dont les femmes sont les victimes principales, mais qui n'est guère plus avantageuse pour les hommes.

BIBLIOGRAPHIE

(Les titres en néerlandais
sont traduits entre parenthèses)

- AMRI, Nelly et LAROUCSI
ARJAVA, Antti
ARKOUN, Mohammed
ASCHRAWI, Hanan
ATTAR, Farid-ud-Din
AVANZINI, Alessandra
AZADI, Suzan
BOKHARI (El-)
BOUHDIBA, Abdelwahab
CHAFIQ, Chahla
CORNILLE, Catherine
DE WAËL, Henri
- Le Coran*, traduction et notes de D. Masson, Gallimard, 1967 (Bibliothèque de la Pléiade).
Encyclopaedia of Islam, first edition. Leiden : Brill, 1993.
Les femmes soufies ou la passation de Dieu. St-Jean-De-Braye : Dangles, 1992.
Women and law in Late Antiquity, Oxford : Clarendon Press, 1996.
"De positie van de vrouw de koran en volgens de Overlevering, onder andere in verschillende 'orthodoxieën'". In: *Islam in discussie, 24 vragen over de islam*, Amsterdam: Contact, 1993, 83-87. ("La position de la femme d'après le Coran et la Tradition, entre autres dans les différentes 'orthodoxies'". Dans : *L'Islam en discussion, 24 questions sur l'Islam*. *Deze kant van de vrede*. Amsterdam : De boekerij, 1995. (*De ce côté-ci de la paix*).
Le mémorial des saints. Paris : Le Seuil, 1976 (Coll. Points, Sagesse n° 6).
"Remarques sur le 'matriarcat' en Arabie du sud", *Revue de Monde Musulman et de la Méditerranée*, n° 61, 1991/3, 157-161.
Vlucht uit Iran, Aeropagus, 1987. (*Fuir l'Iran*)
L'authentique tradition musulmane, Paris : Sindbad, 1964.
La sexualité en islam, Paris : Quadrige/P.U.F., 1975.
La femme et le retour de l'islam, L'expérience iranienne. Paris : Editions du Felin, 1991.
Vrouwen in de wereldgodsdiensten, Rotterdam : Lemniscaat, 1994. (*Les femmes dans les religions mondiales*).
Le droit musulman. Paris : C.H.E.A.M., 1989.
- DJEBAR, Assia
GOODWIN, Jan
GOZLAN, Martine
KABBANI, Rana
KABBANI, Rana
MINCE, Juliette
MUHSEN, Zana
ORBAN, A.P.
EL-SA'DAWI, Nawal
SLAVENBURG, Jacob
TABARI
TABARI
TILLION, Germaine
ZEGHIDOUR, Slimane
ZOUILAI, Kaddour
- Loin de Médine*. Paris : Albin Michel, 1991 (Le livre de Poche n° 13672).
De tol van de eer. Utrecht : Bruna, 1995 (*Le prix de l'honneur*).
L'Islam et la république. Paris : Belfond, 1994.
Brief van een islamitische vrouw. Amsterdam : Contact, 1991 (*Lettre d'une femme musulmane*).
Europese mythen over de Oriënt, Amsterdam : Contact, 1991 (*Les mythes européens sur l'Orient*).
Le Coran et les femmes. Paris : Hachette, 1996.
Nog eenmaal mijn moeder zien. Baarn : De Kern, 1992 (*Vendues !*).
"Het Middeleeuwse antifeminisme". In *Middeleeuwers over vrouwen deel 2. Utrechtse Bijdragen tot de Mediëvistiek*, 4, red. R.E.V. Stuip en C. Vellekoop, 1985, 121-133. ("L'antiféminisme au Moyen Age. Dans *Les hommes du Moyen Age parlent des femmes*, vol. 2, *Contributions à l'étude du Moyen Age*, Université d'Utrecht).
De gesluierde Eva. *Kritak/Rainbow Pockets, 1989 (*L'Eve voilée*).
De mislukte vrouwenhaat in het Christendom, Zutphen: Alpha, 1996. (*L'homme raté : la misogynie dans le Christianisme*).
Mohammed, sceau des prophètes. Trad. Hermann Zotenberg. Paris : Sindbad, 1980.
Les quatre premiers califes. Trad. Hermann Zotenberg. Paris : Sindbad, 1980.
Le Harem et les cousins. Paris : Le Seuil, 1966.
Le voile et la bannière. Paris : Hachette, 1990.
Des voiles et des serrures. Paris : L'Harmattan, 1990